



saigné dans mon mur des tuyaux de salle de bain.

Par **bateaulune**, le **08/08/2024** à **09:41**

Bonjour,

lors de notre extension nous nous sommes collé contre la maison du voisin en mettant des plaques de polystyrène de 2 cm d'épaisseur entre nos deux murs il y avait une fenêtre qui a été condamnée en parpaings le voisin a vendu et il s'avère qu'il ont ouvert la fenêtre enlevée le polystyrène et on effectuée une saigné dans mon agglo pour faire passer les tuyaux d'arrivé d'eau j'entend le pommeau raisonné lors de la remise en place de celui ci contre la faïence de notre salle de bain limitrophe ainsi que la raisonnance à l'intérieur des tuyaux quand il coupe l'eau et le son de leurs voix en collant l'oreille.

j'ai constaté une infiltration au rdc qui arrive apparament entre les deux murs .

deux question j'ai fait intervenir mon assurance dégats des eaux qui m'envois un plombier pour une recherche de fuite

et dois je faire intervenir mon assurance protection juridique pour porté plainte contre le voisin merci pour votre réponse cordialement jean-pierre

Par **Zénas Nomikos**, le **08/08/2024** à **20:05**

Bonjour,

[quote]

et dois je faire intervenir mon assurance protection juridique pour porté plainte contre le voisin merci pour votre réponse cordialement jean-pierre

[/quote]

normalement votre assurance protection juridique ou APJ, comprend les prestations de conseil juridique par mail et/ou par téléphone : contactez votre APJ par téléphone et voyez avec eux

Bon courage

Par **bateaulune**, le **09/08/2024** à **00:41**

Merci pour votre réponse effectivement il ont un service téléphonique